

Alginet, le 5 Avril 2023



CERTIFICAT CLASSEMENT SAINT LUC GARNIPATE

Le produit SAINT LUC GARNIPATE est conforme aux exigences de la classe A+ selon le décret n°2011-321 de mars 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Sur la base des résultats obtenus, le produit est classé avec le signe distinctif suivant correspondant à la classification A+ selon la législation susmentionnée :



Pour faire valoir ce que de droit.

Signé: